

Le Budget 2026 : maintenir un service public efficient

Le budget d'une ville est au cœur de la vie quotidienne de ses habitants. Voté le 27 avril par le conseil municipal, ce budget a été pensé dans un contexte national et international difficile. Mais son objectif reste le même, assurer un service public de qualité pour nos 5800 habitants (au 1er janvier 2026) et anticiper l'avenir.

Décryptage :

Les règles budgétaires sont très strictes et édictées par le **référentiel budgétaire et comptable M57**. Ainsi, un budget est construit selon 2 composantes :

Une **section de fonctionnement** avec des recettes courantes. Il s'agit notamment du produit des impôts locaux et des dotations de l'Etat. S'y ajoutent le produit des services publics et du domaine communal. Cette section sert aux dépenses liées au **fonctionnement courant** de la collectivité. Il comprend les **charges de personnel** (rémunération des employés municipaux), les **charges à caractère général** (les énergies, eau, chauffage, etc..) des bâtiments communaux, les **provisions** (anticipations) et les **intérêts d'emprunts**.

Une **section d'investissement** qui est financée par des dotations et subventions de l'Etat ou d'autres organismes publics. Elle est aussi alimentée par les recettes non utilisées de la section de fonctionnement, lorsqu'il y en a, et éventuellement en emprunts. Cette section sert aux dépenses liées aux **investissements** qui **enrichissent le patrimoine de la commune**. Elle recense les **gros entretiens réparations** (routes, bâtiments), les **dépenses d'équipements** ou encore le **remboursement du capital des emprunts**.

Le budget de Marchepriame est constitué de 3 budgets et 1 entité autonome :

- 1 budget principal
- 1 budget annexe équipement culturel
- 1 budget annexe cœur de ville
- 1 entité juridique autonome : le Centre Communal d'Action Social (CCAS)

Budget Principal « Ville » :

Fonctionnement : 7 667 469 €

Investissement : 2 281 239 €

Subvention d'équilibre

(depuis section de fonctionnement)

559 424 €



Budget Annexe Equipements Culturel :

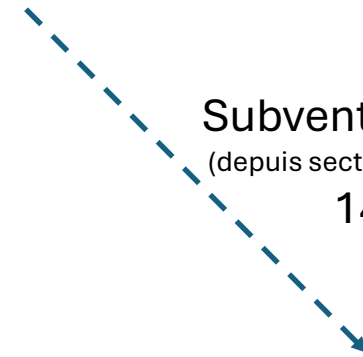
Fonctionnement : 717 259 €

Investissement : 324 711 €

Budget Annexe Cœur de Ville :

Fonctionnement : 410 299 €

Investissement : 70 000 €



Subvention d'équilibre

(depuis section de fonctionnement)

144 000 €

Entité Annexe CCAS :

Fonctionnement : 194 513 €

Investissement : 13 513 €

Le budget 2026 s'inscrit dans un contexte national et international extrêmement tendu et imprévisible. Ces conflits en Europe et au Proche-Orient ne cessent de produire de grandes fluctuations sur les marchés mondiaux qui sont le fruit des inflations et inflexions successives que nous subissons.

Ce budget a ainsi été élaboré dans un esprit de prudence et de responsabilité, avec plusieurs objectifs. Nous souhaitons assurer la continuité de nos services publics, et cela malgré une baisse générique de 3% dans nos charges de fonctionnement. Le pouvoir d'achat de nos citoyens est également protégé en conservant un taux d'imposition (Taxe foncière) équivalent à celui de 2025 tout en consolidant les investissements essentiels à l'évolution de notre commune.

Il est le fruit d'un travail rigoureux et d'une volonté politique claire. Il assure la protection de nos services publics, renforce notre situation financière et nous permet de continuer à transformer notre ville pour tous les marcheprimaises et Marcheprimais, avec responsabilité et ambition.

LES INVESTISSEMENTS EN 2026

Début de réalisation d'un terrain synthétique de foot - 324 000 €

Acquisition foncière de 723 m² au 8 avenue d'Aquitaine – 186 000 €

Travaux du bâtiment CIC pour l'adapter en locaux administratifs – 160 000 €

Enfouissement des réseaux (Electricité et télécom) rue du Colonel Robert Piqué – 125 000 €

Dévoisement des réseaux de la rue de la Lande du Phys (accueil future passerelle piétonne) - 105 000 €

Aménagement du rond-point central (1^{er} phase) – 29 000 €

Déploiement de la vidéoprotection – 24 000 €